

PAR COURRIEL

Le 6 juillet 2023

Monsieur Joseph Khoury
Président
Comité Fêtons le Canada
550, boul. du Séminaire
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 5L6

**Objet : Avis de non-conformité à l'article 4.7 de l'entente de la
Fête du Canada – édition 2023**

Monsieur Khoury,

La présente est pour vous informer que votre organisme, le Comité Fêtons le Canada, n'a pas respecté l'entente en lien avec l'organisation de la Fête du Canada à Saint-Jean-sur-Richelieu – édition 2023 s'étant déroulée les vendredi 30 juin et samedi 1^{er} juillet dernier au parc Gerry-Boulet.

L'article 4.7 de l'entente en question stipule que votre organisme devait :

« engager une agence de sécurité accréditée et détenant une preuve du permis de gardiennage valide émis par le Bureau de la sécurité privée, pour les périodes de montage, de réalisation et de démontage de l'événement. La VILLE pourrait avoir des exigences particulières à l'endroit de l'agence dotée ou des besoins requis. L'ORGANISME devra transmettre les coordonnées du responsable de la sécurité dans les quinze (15) jours précédant la tenue de l'événement auprès du représentant désigné par la VILLE ».

Or, vous avez plutôt et, selon vos dires, fait l'embauche d'agents qui ne relevaient pas d'une agence dûment accréditée pour laquelle nous vous avons demandé copie du permis émis par le Bureau de la sécurité privée, à maintes reprises. Malgré nos demandes, vous avez maintenu votre position de ne pas respecter la clause identifiée.

.../2

En conséquence, si votre organisme prend charge d'autres événements sur le territoire, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sera dans l'obligation de vous exiger la preuve d'embauche d'une agence accréditée avant de vous permettre la vente de boissons alcoolisées sur votre site d'activité. Dans le cas contraire, la vente de ces produits serait alors interdite.

Prenez également note que la Ville se réserve le droit d'annuler l'évènement pour des raisons de sécurité.

Recevez, Monsieur Khoury, nos salutations.

Daniel Dubois, OMA
Directeur général

DD/ns

c. c. Andrée Bouchard, mairesse
Mario Bastien, directeur du Service de la culture, du développement social et du loisir
Brigitte Cérat, directrice générale adjointe